

Futur conditionnel et impératifs présents

André Antoine - Discours de clôture du congrès « Bifurcations 2019-2024 : comment accélérer le redressement de la Wallonie ? » organisé par l'institut Destrée le 04/12/2018.

Mesdames et messieurs les Membres du Gouvernement
Mesdames et messieurs les députés,
Mesdames et messieurs les représentants de l'Institut Jules Destrée et du Collège régional de prospective,
Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités,
Chers amis,

Le congrès du jour nous invite à accélérer le redressement wallon. « Accélérer », cela voudrait dire que la Wallonie est sur la bonne voie ? Que notre région a retrouvé sa fierté et son ambition, non pour revivre sa grandeur d'antan, mais pour inventer de nouveaux possibles ?

Pour ma part, j'en ai la ferme conviction. Depuis plus de 15 ans en effet, les quatre principales formations politiques se sont succédées au Gouvernement, imprimant certes chacune leur marque personnelle, mais avec un objectif unique, celui du redressement de notre région. J'en fus le témoin actif, tour à tour dans l'opposition et la majorité, le Parlement et l'exécutif, témoin certes non impartial, mais privilégié.

Depuis 2006, le Plan Marshall a permis d'aider 40.000 entreprises, de former 500.000 personnes et de financer 2.500 chercheurs. Mieux encore, nos exportations atteignent aujourd'hui des sommets, avec 8,4 % d'augmentation. Ce succès valide pleinement notre logique et j'en appelle, à l'instar du Ministre-Président Willy Borsus, à un renforcement des pôles de compétitivité, que je nommerais avec audace les « nouveaux charbonnages d'innovation et d'énergie créative ».

Du reste, les fruits de notre politique volontariste de soutien à l'emploi, tant non-marchand que privé, se traduisent dans les chiffres. En effet, notre taux de chômage ne cesse de baisser depuis plus de 50 mois. La seule mesure SESAM, que j'ai conçue avec les partenaires sociaux, a permis l'engagement de près de 7000 personnes depuis sa création.

Enfin, la Wallonie est aussi sur la voie d'un développement réellement durable, avec un taux de recyclage des déchets supérieur à 70 % et une part de renouvelable dans notre

mix énergétique de 11 %. Il nous faut à présent embrasser la stratégie européenne O carbone à l'horizon 2050. Mesurons qu'avec un surplus d'investissements de 0.8% du PIB, la transition énergétique doperait notre croissance de 2%, éloignant ainsi le spectre de la stagnation séculaire. En la matière, l'impératif planétaire est aussi un tremplin vers une prospérité partagée dans notre Région.

Cependant, ces investissements durables doivent impliquer tous les niveaux de pouvoir, y compris local. C'est pourquoi, je suggère résolument de lier une partie du bénéfice du Fonds des communes, voire le cas échéant l'approbation des budgets communaux, à une norme minimale d'investissements dans la transition environnementale.

Aujourd'hui, le calendrier ne constitue plus une réponse suffisante aux éphémérides climatiques quotidiennes. Le rôle des pouvoirs publics est certes d'orienter les choix individuels par des normes, mais aussi de permettre à chacun d'entre nous de participer au changement. À cet égard, notre réponse aux gilets jaunes ne peut se limiter à de simples gilets de sauvetage, mais doit conjuguer la justice climatique et l'impératif social.

Mesdames et messieurs,

Nos premières victoires sur un déclin économique présenté comme inéluctable ne nous exonèrent cependant pas d'un exercice d'auto-critique. Après quinze ans d'authentique marche en avant, reconnaissons que nous n'avons peut-être pas assez couru, ainsi que le soulignait ce matin Monsieur Destatte. Et dans notre périple, reconnaissons que nos certitudes pèsent parfois plus lourd que nos doutes.

Dès lors, n'hésitons pas à conjurer certains fétiches, singulièrement en matière de finances publiques. Car, pour reprendre les propos du psychologue américain Abraham Maslow « si le seul outil dont vous disposez est un marteau, tous les problèmes ressemblent à des clous ».

Ainsi, le ratio dette-PIB visant à comparer des économies différentes est devenu notre principal outil de gouvernance budgétaire. Pire, le niveau d'investissements publics nous permet à peine d'entretenir nos infrastructures, alors que 6% seulement du budget wallon servent à rembourser notre dette.

Dernièrement, notre Gouvernement a décidé d'inverser cette tendance, avec un Plan d'investissements de 5 milliards d'euros sur 5 ans dans des secteurs vitaux comme l'énergie, la mobilité, ou encore les infrastructures pour le 3^e âge.

Toutefois, sa mise en œuvre est entravée par des règles européennes qui confondent à tort déficit courant et financement des investissements, obligeant à privilégier l'un pour délaisser l'autre. Sortir de ce paradoxe impose de remplacer la balise européenne actuelle par le strict respect de l'équilibre des recettes et des dépenses courantes.

Mais la lenteur de la prise de décision à 28 ne peut pas excuser notre inaction.

Renversons dès lors à l'échelle nationale notre stratégie budgétaire, en partant cette fois des besoins réels en investissements pour fixer nos objectifs financiers. Cet indispensable changement implique une pleine reconnaissance de l'Entité II en tant que premier investisseur public. Les communes et les régions doivent être privilégiées lors de la négociation de la trajectoire financière pluriannuelle dans notre pays. Le Conseil supérieur des finances doit dès lors considérer les investissements comme un préciput absolu.

Le déficit d'investissements est un constat partagé de longue date et pourtant, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il commence à se traduire en actions concrètes. Le temps de latence entre une annonce gouvernementale et une décision constitue aussi une source d'espoirs déçus.

Nous devons à présent viser un mode de gouvernance plus souple, plus agile et plus rapide dans l'adoption de nos décisions, y compris législatives. Autrement dit, il est grand temps que nos structures politiques passent à la 5G, notamment par l'automatisation des droits sociaux.

Au fil des réformes de l'Etat, nous avons sans cesse ajouté de la complexité institutionnelle pour assouvir les velléités d'autonomie des uns et des autres. Les différentes réformes constitutionnelles exigent du temps pour être digérées. J'en veux pour preuve les allocations familiales, qui requièrent une logistique colossale, sans garantie de moyens suffisants dans leurs transferts. Il en découle une pression supplémentaire, tant sur le service public concerné que sur les finances régionales.

C'est pourquoi, l'espoir d'une 7^e réforme de l'Etat doit être combattu, au profit d'une implémentation réussie des transferts de compétences en cours. En outre, chaque niveau de pouvoir doit assumer la charge financière réelle de ses propres décisions. Nous devons confier le contrôle permanent de ce principe à la Cour des comptes. En revanche, nous pouvons profiter des opportunités existantes de l'article 138 de la Constitution et tenir un débat serein sur l'optimisation des compétences dévolues aux francophones. Une Communauté unique de deux régions ou deux régions unies par une même communauté d'intérêts et de valeurs.

La nécessité d'un système de gouvernance plus souple est dramatiquement illustrée par l'inadéquation entre offre et demande de main-d'oeuvre qualifiée. Ainsi, pour le seul secteur de la construction, ce sont près de 3200 postes qui sont actuellement vacants.

Nous devons d'urgence repenser l'école au travers de l'aboutissement du pacte d'excellence, mais aussi le lien avec la formation, l'entreprise et le monde du travail.

Nos enfants ne peuvent plus se perdre avant de découvrir l'horizon qui leur correspond. L'orientation à la fin du tronc commun doit être le socle d'une réelle revalorisation des filières qualifiantes et d'une véritable promotion de l'alternance. Du reste, nos jeunes diplômés doivent mieux intégrer l'idée que trouver du travail signifie parfois le créer soi-même. Les talents de Wallonie mis en avant chaque année par notre assemblée en

attestent à suffisance.

Une nette amélioration est visible dans tout le pays au sein de la jeune génération, avec une augmentation de 43 % d'indépendants chez les moins de 30 ans. Nous devons insuffler ce dynamisme à tous les travailleurs. L'annonce d'un guichet unique pour l'entreprise doit y participer efficacement.

Du reste, l'initiative doit toujours s'accompagner de véritables airbags. C'est la raison d'être du dispositif éponyme que j'ai eu l'honneur de défendre et la justification première d'un élargissement de l'accès aux droits sociaux au niveau fédéral.

Mesdames et messieurs,

Les chantiers qui nous attendent sont nombreux, vastes et complexes. Ils impliquent des arbitrages fondamentaux, qui ne seront compris par nos citoyens que s'ils sont socialement justes, librement discutés et nourris par d'évidentes réalités. À cette fin, le Parlement de Wallonie doit innover, au moins dans 4 domaines.

Tout d'abord, en partenariat avec l'Institut Jules Destrée, l'IWEPS ou encore la Cour des comptes, nous devons investir l'évaluation et la prospective, à l'instar de la « Commission de l'avenir » du Parlement finlandais.

D'une part, l'évaluation donne corps au concept de responsabilité politique, en liant les annonces et les résultats. D'autre part, la prospective complète ce dispositif, en permettant de fixer de manière transparente des objectifs au-delà de l'horizon électoral. La temporalité longue et le pluralisme inhérent au pouvoir législatif constituent de réels atouts à cet égard.

Ces nouvelles fonctions, comme les anciennes, ne pourront être correctement assumées que si elles s'appuient sur une expression plus directe de nos concitoyens. Le Parlement constitue la meilleure chambre d'écho des aspirations collectives et doit dès lors continuer à innover pour jouer pleinement son rôle d'interface entre citoyens et décideurs.

Ce rôle est notamment critique pour les questions européennes, qui souffrent parfois de leurs complexités technocratiques.

C'est pourquoi, je me réjouis que le Parlement de Wallonie ait pu obtenir que les Assemblées régionales européennes soutiennent le principe d'un carton vert. Il devrait permettre à des parlements nationaux comme le nôtre de soumettre directement à la Commission des propositions législatives. L'Europe ne se construit pas uniquement de Bruxelles vers les capitales, mais aussi des capitales vers Bruxelles.

Enfin, les parlements belges doivent prendre la place qui leur revient dans le « fédéralisme de coopération », comme ce fut le cas lors de la résolution interparlementaire sur le climat. Pour la première fois dans notre histoire, tous les parlements, tous partis et majorités confondus, se sont accordés sur des objectifs plus ambitieux que ceux de leurs exécutifs. Il s'agit là d'une authentique source d'espoir pour

les 65.000 marcheurs réunis ce dimanche à Bruxelles.

Mesdames et messieurs,

La Wallonie se trouve aujourd'hui face à des choix déterminants, notamment dans la perspective de 2024. La numérisation, la transition environnementale, la justice sociale, ou encore la relance des investissements publics recèlent autant de défis que d'opportunités.

Si nous voulons en tirer pleinement parti, nous devons interroger nos échecs et reconnaître nos succès, sans jamais douter de notre engagement et de notre ambition. Ainsi, le titre de votre colloque résume à lui seul l'esprit qui doit être le nôtre : engager une réelle bifurcation environnementale pour assurer l'accélération du développement économique et social de notre Wallonie.